



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations

Vingtième réunion

Genève, 26-28 septembre 2018

Rapport de la réunion

Note du secrétariat

I. Participation

1. La réunion commune du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et d'Eurostat s'est tenue du 26 au 28 septembre 2018 à Genève, au Palais des Nations, à la suite de l'atelier de la CEE sur les recensements de la population et des habitations organisé à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale les 24 et 25 septembre.

2. Y ont participé des représentants des pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Turquie et Ukraine. L'Union européenne était représentée par des membres d'Eurostat et de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Assistaient également à la réunion des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) et d'IPUMS International (Partenariat de diffusion des recensements). Un consultant indépendant d'IntCensus y a participé à l'invitation du secrétariat.

3. La participation de plusieurs représentants était soutenue financièrement par le FNUAP et l'Association européenne de libre-échange (AELE).

II. Organisation de la réunion

4. M. Marc Hamel (Canada) a été élu Président de la réunion.



5. Les questions de fond ci-après ont été examinées :
 - a) Méthodes et nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées ;
 - b) Évaluation de la qualité des sources administratives utilisées pour les recensements ;
 - c) Après les recensements du cycle de 2020 ;
 - d) Techniques utilisées ;
 - e) Diffusion ;
 - f) Informations géospatiales ;
 - g) Contenu du recensement : conception du questionnaire ; respect des recommandations de la CSE ;
 - h) Rapport entre les recensements et d'autres statistiques telles que les statistiques démographiques, les statistiques du travail et les statistiques régionales.
6. L'examen de ces questions s'est appuyé sur 21 documents soumis par les participants. Ces documents ainsi que le texte des exposés peuvent être consultés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/stats/documents/2018.09.census2.html>.

III. Recommandations relatives aux travaux futurs

7. Le Groupe d'experts a recommandé que sa réunion suivante soit organisée en septembre 2019 juste avant ou après un atelier sur les recensements à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en principe dans la semaine du 16 au 20 septembre.
8. Il a été suggéré que les sujets ci-après soient examinés lors de la réunion du Groupe d'experts de 2019 :
 - a) Résultats des essais, des projets pilotes et des recensements, en ce qui concerne les méthodes, les techniques et d'autres aspects des recensements ;
 - b) Rapport d'activité de l'Équipe spéciale chargée d'évaluer la qualité des sources administratives utilisées pour les recensements ;
 - c) Travaux de recherche sur l'utilisation des données administratives pour les recensements ;
 - d) Rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant les futurs recensements au-delà de 2020 ;
 - e) Diffusion.

IV. Adoption du rapport de la réunion

9. Le présent rapport a été adopté avec des modifications au cours de la séance de clôture.
10. Un résumé des débats qui ont eu lieu lors des séances consacrées aux questions de fond sera présenté dans une annexe au rapport, que le secrétariat a été chargé d'établir après la réunion.

Annexe

Résumé des principaux points examinés au cours des séances de fond

A. Méthodes et nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées

Documentation : Documents soumis par la Colombie (communication non présentée), l'Estonie, Israël, l'Italie, la Lettonie, la Pologne et le Royaume-Uni.

1. L'Italie a présenté son recensement en continu (*censimento permanente*), où les données de recensement sont produites en combinant le système de registres, les données administratives et quelques enquêtes par sondage. Ce type de recensement met à profit les registres de la population, de l'emploi et des lieux (adresse, bâtiments) constitués à partir de 8 000 communes environ. La nouvelle stratégie place le registre au centre du processus ; des enquêtes, couvrant environ un millier de communes par an, servent à le compléter en donnant une indication sur la qualité du registre.
2. Le Royaume-Uni a décrit les plans envisagés pour utiliser d'autres sources de données lors du prochain recensement en Angleterre et au pays de Galles, notamment des données administratives (registres des patients, pensions, données des services de distribution, etc.), des données d'enquête, une base d'adresses et des mégadonnées (pour déterminer les langues parlées et évaluer le besoin de traduction, par exemple). Le principe est de créer de la valeur ajoutée et d'assurer aux utilisateurs la qualité des nouvelles sources de données, et non pas simplement d'incorporer autant de données que possible.
3. Les participants ont exprimé leur intérêt pour la création de l'indice des personnes « difficiles à recenser », qui permet au Royaume-Uni de prédire la probabilité/la capacité de réponse et d'opérer un ajustement par imputation en cas de non-réponse.
4. En Israël, après un recensement mixte en 2008 et l'expérimentation d'un recensement permanent tout au long des années 2010, un recensement administratif est actuellement à l'étude. Les registres administratifs sont généralement de qualité satisfaisante, les entrées et les sorties étant dûment consignées, bien qu'il y ait des problèmes à surmonter, notamment la possibilité d'un double comptage des ressortissants étrangers et des difficultés dans l'application de la notion de « résidence habituelle ». En sus des diverses sources administratives, il est également prévu de réaliser une enquête par sondage pour compléter ces informations, évaluer la qualité des données des registres et cibler les populations qui posent un problème.
5. La Lettonie a présenté les préparatifs de son premier recensement fondé sur les registres en 2021 et a décrit le processus consistant à chercher de nouvelles sources de données, à négocier avec les pays voisins et à constituer une base de données cumulées.
6. Le débat a porté sur la mesure du degré d'instruction, qui se fonde sur le recensement de 2011, des enquêtes et les données administratives. Il est difficile de représenter de façon uniforme le niveau d'éducation des personnes qui ont étudié avant l'indépendance en 1991 et de celles qui ont étudié à l'étranger, ainsi que les erreurs de mémoire des personnes qui ont terminé leurs études il y a de nombreuses années. Israël a suggéré que le pays de naissance et l'année d'immigration soient utilisés pour obtenir une estimation du lieu de scolarisation des immigrants et procéder aux ajustements nécessaires, et a également fait observer que les dossiers scolaires de source administrative étaient généralement de meilleure qualité pour les personnes qui travaillent, car elles ont intérêt à s'assurer que les données sont exactes.
7. La Pologne a décrit le chemin parcouru depuis le recensement sur papier réalisé en 2002, en passant ensuite à l'utilisation de formulaires électroniques, du SIG et d'un système de version abrégée et de version détaillé des formulaires en 2011, jusqu'au premier recensement en ligne proposé pour 2021 et à l'utilisation éventuelle d'autres sources après 2021.

8. L'Estonie effectuera en 2021 son premier recensement fondé sur des registres, pour lequel il y a eu un projet pilote en 2016 et un autre est prévu en 2019. Elle a décrit les conditions préalables d'un tel recensement, qui tiennent à la présence de codes d'adresse uniques, d'identifiants professionnels et personnels, d'un accès libre et gratuit aux données administratives et du droit de relier les microdonnées. Il existe actuellement 24 registres, qui doivent répondre à des critères de qualité rigoureux afin d'être pris en considération.

9. Le surdénombrement des émigrants risque de poser un problème et il est prévu d'en tenir compte à l'aide d'une méthode dite des « signes de vie » basée sur 33 sources. Pour les habitations, les logements vacants seront évalués à l'aide de données sur la consommation d'électricité. Il a aussi été fait mention d'une expérimentation effectuée à l'aide de données massives provenant d'entreprises de téléphonie mobile, mais ces données ne seront pas utilisées dans le cadre du recensement proprement dit.

10. Les questions ont porté sur la méthode des signes de vie et l'utilisation de la consommation d'électricité : les participants ont eu un échange de vues sur la consommation minimale d'électricité dénotant un logement vacant, qui peut varier en fonction du climat et du recours à d'autres sources d'énergie. Les participants ont examiné la façon dont le public perçoit des évolutions de ce type et ont jugé opportun d'engager des consultations publiques pour l'acceptation de sources et de méthodes nouvelles.

B. Évaluation de la qualité des sources administratives utilisées pour les recensements

Documentation : Document soumis par Eurostat.

11. Eurostat a présenté le projet ADMIN du plan Vision 2020 du Système statistique européen (SSE) (2015-2019), qui a pour objet de faciliter l'utilisation des sources de données administratives à des fins statistiques sans compromettre le degré souhaitable de qualité des résultats. Tout au long du projet ADMIN, une attention particulière est accordée aux statistiques sociales, y compris au recensement de la population. L'un des instruments de mise en œuvre est le projet ESSnet consacré à la qualité des statistiques issues de sources multiples (également connu sous le nom de KOMUSO), qui porte sur les critères de qualité pour les statistiques utilisant des données administratives et la qualité des bases d'échantillonnage des statistiques sociales.

12. L'exposé était centré sur diverses lignes directrices relatives aux critères de qualité des statistiques issues de sources multiples produites dans le cadre du projet. Des informations ont également été fournies sur les ateliers consacrés à la question de la qualité et des statistiques sociales et sur les services d'appui dont disposent les organismes nationaux de statistique sur le portail CROS d'Eurostat https://ec.europa.eu/eurostat/cros/content/ess-vision-2020-admin-helpdesk-0_en.

13. Les matériaux produits dans le cadre du projet sont accessibles au public et à la disposition de chacun, mais les services d'appui sont réservés aux pays de l'UE.

Rapport de l'Équipe spéciale chargée d'évaluer la qualité des sources administratives utilisées pour les recensements

14. Dans la région de la CEE, on constate une tendance croissante à s'écarter du mode de recensement traditionnel et à adopter d'autres approches fondées sur l'utilisation accrue des registres et des données administratives. Une équipe spéciale de la CEE a élaboré de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation des registres pour les recensements, qui ont été approuvées par la CSE en juin 2018 (elles devraient être disponibles à partir de décembre 2018 à l'adresse <http://www.unecce.org/stats/census.html>). Une nouvelle équipe spéciale de la CEE chargée d'évaluer la qualité des sources administratives utilisées pour les recensements a été créée en 2018 dans le but d'élaborer des orientations sur la mesure de la qualité des sources administratives à utiliser pour les recensements, en s'appuyant sur les travaux de la première équipe spéciale et les travaux réalisés au niveau de l'UE. La Présidente de l'équipe spéciale, Emma Wright, a présenté les objectifs et les plans de travail de l'équipe spéciale.

C. Après les recensements du cycle de 2020

Documentation : Documents soumis par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et Eurostat.

15. Au cours de cette séance, il a été question des orientations futures envisageables pour les recensements après le prochain cycle. Les États-Unis ont donné un aperçu de l'évolution des méthodes utilisées dans le passé et pour le cycle en cours dans différents pays. Sachant que, dans un recensement, le coût le plus élevé découle des efforts déployés pour obtenir les derniers points de pourcentage de couverture, force était de constater que, selon toute hypothèse, la plupart des technologies « modernes » d'aujourd'hui seraient obsolètes d'ici à 2030 et que les moyens employés pour parvenir à une telle couverture seraient nécessairement différents.

16. Concernant les scénarios probables pour 2030 et au-delà, il se pourrait que l'objectif d'une couverture totale soit abaissé si un changement de position peut être opéré parmi les utilisateurs de données et les parties prenantes en discutant de la question suivante : « à quel degré de qualité faut-il aspirer ? ». Un des arguments avancés a été qu'il faudrait pour cela mettre l'accent sur la communication avec le public et les décideurs pour s'assurer que les arbitrages coûts-avantages sont bien compris : les économies réalisées en obtenant une couverture de 90 %, voire 80 %, au lieu de 100 % seraient très importantes dans certains pays, mais ne seraient acceptables que si les parties prenantes donnent leur accord.

17. Des participants se sont demandé si le recensement était nécessairement la seule ou la meilleure source d'information pour certains types de données, et si les types de collecte de données prévus par la loi variaient d'un pays à l'autre. Il y a eu un débat sur la question de savoir si le recensement était devenu trop complexe en raison de telle ou telle trajectoire de développement et si, dans l'hypothèse où un pays aurait désormais pour consigne de recueillir les mêmes données sans l'avoir fait auparavant, il aurait recours aux mêmes techniques que celles qui sont actuellement utilisées ou en mettrait au point de plus efficaces.

18. À la suite d'exposés consacrés au passage opéré au Royaume-Uni vers un système de statistiques démographiques reposant sur des sources de données administratives, et à l'objectif d'Eurostat consistant à améliorer le degré d'actualité et la pertinence des statistiques des recensements, de la population et des migrations après 2021, il a été question de la nécessité de prendre dûment en compte tous les aspects de la qualité, à savoir l'exactitude, mais aussi le degré d'actualité, l'utilité, etc. Les utilisateurs risquent de ne pas apprécier la pertinence de chacun de ces éléments comme on pourrait le supposer : les organismes nationaux de statistique devraient s'efforcer de définir et de décrire ces besoins.

19. Les participants ont également examiné comment le rôle d'un recensement décennal pourrait changer si les données administratives sont utilisées pour fournir des estimations annuelles. Ce type de recensement pourrait devenir une « grande opération » décennale visant à remédier aux insuffisances d'estimations annuelles plus fréquentes et plus rapides, mais il est peu probable qu'il soit mis à profit à des fins d'ajustement ou de correction en amont.

20. Certains des problèmes particuliers posés par l'utilisation de sources administratives pour produire des statistiques de la population et des migrations ont été passés en revue. Il s'agit notamment de la nécessité de former des partenariats avec des fournisseurs tels les services de contrôle des frontières ou des entreprises privées, de la disparité des définitions parmi les fournisseurs de données, du choix des sources à combiner et des meilleurs moyens permettant de les intégrer, du contrôle de la divulgation et du coût de l'accès aux sources privées.

Table ronde : l'avenir des recensements après 2020

21. Un groupe composé d'experts de l'Estonie, de l'Italie, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Bélarus et d'Eurostat a fait part de ses réflexions et a engagé un débat parmi tous les participants sur la façon dont les recensements devraient évoluer en fonction des nouvelles réalités, qu'il s'agisse des mutations technologiques, de changements dans les

types de demande des utilisateurs de données ou de l'importance qu'ils accordent à la précision, à une fourniture rapide et à l'allègement de la charge de travail des répondants.

22. Il a été estimé que les organismes nationaux de statistique devaient anticiper la demande de données sur de nouveaux sujets et admettre que les utilisateurs peuvent ne pas se soucier outre mesure de la manière dont les données sont obtenues, mais s'intéresser davantage au résultat final.

23. Les intervenants ont recommandé que les organismes de statistique reconnaissent leurs propres limites et envisagent de façon pragmatique ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Il a été considéré qu'une perspective historique pouvait aider à mieux comprendre les scénarios susceptibles de se produire à l'avenir. Par exemple, il n'est guère probable qu'un pays revienne aux méthodes traditionnelles de recensement après avoir opté pour la collecte de données fondée sur des registres.

24. Les membres du groupe et d'autres participants ont discuté de l'éventualité d'une diversification des sources et d'un recul progressif des recensements tels que nous les connaissons au profit d'une combinaison de sources administratives et autres. Cela nécessitera des définitions améliorées, souvent plus adaptées, et des lignes directrices plus claires en matière de normalisation et de qualité pour déterminer si les sources conviennent à des fins statistiques, ainsi qu'un meilleur accès aux métadonnées pour les sources de données non normalisées. Le géocodage des données de recensement ou de type analogue deviendra plus courant.

25. À mesure que ces changements se produiront, les organismes nationaux de statistique devront réorganiser leur propre structure et leurs postulats intrinsèques sur la division du travail. Ils devront mieux comprendre que les utilisateurs ne voient pas nécessairement les statistiques en termes de « recensement » et de « non-recensement », et peuvent donc être déconcertés par des estimations divergentes d'un même objet, provenant de différentes sources ou d'entités différentes du service national de statistique.

26. Les membres du groupe ont souligné combien il était désormais important de revoir l'arbitrage coût-qualité et de prendre une décision sur l'orientation à donner à un tel arbitrage, sur la base d'un débat public. Les organismes nationaux de statistique doivent se charger de conduire ce débat, en posant en amont des questions aux utilisateurs plutôt que d'attendre les critiques. L'opinion générale et les attentes quant aux capacités des organismes nationaux de statistique peuvent amener le public à s'interroger de plus en plus sur l'opportunité d'un recensement et à partir du principe qu'il est possible de collecter des données sans avoir à imposer un tel fardeau aux répondants.

27. Le groupe a évoqué la question d'un changement éventuel des rôles entre les organismes nationaux de statistique et les « partenaires en matière de données », notamment ceux qui produisent les données et ceux qui effectuent les analyses. Dans le même ordre d'idées, il a été noté que la capacité de croiser des fichiers n'est pas propre aux services de statistique : de nouveaux problèmes de confidentialité se poseront donc à mesure que des acteurs privés entreront en scène.

28. La discussion a porté sur le fait que la recherche de nouvelles méthodes est en soi onéreuse ; une nouvelle approche peut s'avérer moins coûteuse et plus efficace que le statu quo, mais les coûts des travaux de recherche-développement nécessaires pour y parvenir doivent être pris en compte. Ils englobent notamment la nécessité de former et de recruter du personnel ayant des compétences différentes de celles qui sont actuellement utilisées dans les recensements.

29. Il a également été question des incidences de l'évolution des méthodes de recensement et des réalités sociales sur les concepts et définitions établis, tels que le ménage et la population de base actuellement privilégiée, fondée sur la résidence habituelle.

30. Certains participants ont noté qu'il était possible de tirer des enseignements des nouvelles techniques appliquées dans les pays les moins avancés où les modes de recensement traditionnels n'étaient pas envisageables, que la comparabilité internationale des données risquait de pâtir de la diversification des sources et des méthodes et qu'il importait de rappeler que chacun ne vit pas en milieu urbain et n'est pas connecté aux technologies modernes.

31. La discussion est revenue fréquemment sur la question de l'identification et de la satisfaction des besoins des utilisateurs. Si les besoins ne sont pas satisfaits, il en résulte un risque stratégique pour les organismes nationaux de statistique. Selon une des hypothèses émises, les organismes nationaux de statistique pourraient à l'avenir jouer un moindre rôle de « collecteur de données » et devenir davantage des « coordonnateurs des données ». Les partenariats nationaux et internationaux seront essentiels à mesure que les organismes nationaux de statistique s'efforcent de fournir des « services d'information ».

32. En concluant la table ronde, le président a noté que si les organismes nationaux de statistique ne répondent pas aux besoins des utilisateurs, quelqu'un d'autre s'en chargera. À terme, ce sont les utilisateurs qui définiront ce qui peut et doit être fait, ce qui est nécessaire et ce qui est acceptable.

D. Techniques utilisées

Documentation : Documents soumis par la Colombie (communication non présentée) et le Mexique.

33. Le Mexique a présenté les techniques qu'il était prévu d'utiliser dans le pays pour le recensement de 2020, y compris les spécifications techniques des dispositifs. Les agents recenseurs utiliseront des tablettes avec GPS prééquipées de cartes et les données seront téléchargées directement au centre de recensement. Ils seront munis, en cas d'imprévu, de clefs USB de sauvegarde et de formulaires papier, et le travail pourra se poursuivre hors ligne et être téléchargé plus tard lorsqu'ils seront de nouveau connectés. Le Mexique a l'intention d'acheter environ 185 000 appareils, qui seront utilisés par d'autres organismes gouvernementaux après le recensement.

E. Diffusion

Documentation : Document soumis par le Royaume-Uni.

34. Un document sur les plans élaborés pour diffuser les données du recensement de 2021 de l'Angleterre et du pays de Galles a servi de base aux échanges de vues sur les moyens de répondre aux besoins de toutes sortes de groupes d'utilisateurs et d'usages. Il peut s'agir en l'occurrence de fournir différents types de produits et de trouver un juste milieu en satisfaisant les besoins des gros utilisateurs des données de recensement tout en s'adressant à d'autres catégories d'usagers, y compris le grand public. Au Royaume-Uni, l'Office for National Statistics (ONS) s'oriente de plus en plus vers une participation accrue du grand public. À cette fin, des outils interactifs permettant aux utilisateurs de relier les données du recensement à leur propre expérience, par exemple en les comparant à celles d'autres personnes de leur localité, de leur groupe d'âge, etc., sont en cours d'élaboration.

35. Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs lors de la diffusion des données de recensement, il faut disposer d'un plus grand nombre de produits personnalisables, tels que des tableaux définis par les utilisateurs. La discussion a porté sur les caractéristiques des méthodes permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité lorsque de tels outils mettent à profit les données du recensement pour produire des tableaux détaillés. Il importe de partager librement au niveau international les logiciels et les résultats des travaux de recherche pour faire progresser ces méthodes.

36. Au cours du débat, il a également été jugé important de fournir des métadonnées et une terminologie sous des formes faciles à comprendre par les utilisateurs visés.

F. Informations géospatiales

Documentation : Documents soumis par la Colombie (communication non présentée), l'Italie (deux communications) et les États-Unis.

37. Le premier document de l'Italie présentait son système de cinq registres de base interconnectés, continuellement mis à jour à partir de sources administratives et d'enquêtes intégrées. Le processus produit des adresses uniques, dont la plupart sont associées à leurs coordonnées par géocodage. Les informations existantes seront complétées par les données du recensement en vue d'améliorations supplémentaires. La discussion a porté sur la difficulté que présente la tenue de registres d'adresses exacts sans doublons dus à une mauvaise identification de l'adresse par les intéressés. Même si l'Institut national de statistique italien (Istat) édicte des règles sur la façon d'enregistrer correctement les adresses, celles-ci ne sont pas toujours suivies.

38. La seconde communication de l'Italie décrivait le système d'information géographique (GISstat) et le géoportail de l'Istat, initiative visant à rendre les données et les services géospatiaux accessibles et interopérables pour les utilisateurs de statistiques. Les données sont accessibles au public et permettent aux utilisateurs de visualiser et de télécharger des données statistiques pour diverses unités géographiques.

39. Les États-Unis ont présenté les efforts qu'ils avaient entrepris pour créer et valider le registre d'adresses, en commençant par les données des services postaux et en procédant à des mises à jour sur la base du recensement et d'autres sources. L'exactitude des adresses est essentielle pour dénombrer les personnes au bon endroit dans le recensement.

40. La discussion a porté sur l'utilisation de l'imagerie satellitaire et la détection des sources lumineuses pour identifier de nouvelles adresses, sur la mise à jour de l'information sur les adresses par les citoyens et sur les données relatives à la consommation d'électricité en tant que signe de vie. Bon nombre de pays utilisent des indicateurs fondés sur les signes de vie, mais il est important de combiner plusieurs sources pour obtenir un résultat précis. Il a également été question des logements surpeuplés comportant plusieurs ménages et des personnes se cachant pour ne pas être retrouvées à l'occasion du recensement, comme les immigrants illégaux. Il a été noté qu'elles pouvaient être prises en compte au moyen de données administratives, dans la mesure où ces personnes interagissent avec les services gouvernementaux.

G. Contenu du recensement : conception du questionnaire ; respect des recommandations de la CSE

Documentation : Document soumis par le CIS-STAT.

41. Le CIS-STAT a donné un aperçu des plans élaborés pour la série de recensements de 2020 dans la région de la Communauté d'États indépendants (CEI), l'accent étant mis sur l'utilisation de moyens technologiques et l'ajout de nouvelles questions.

42. Les discussions ont porté sur l'ajout de questions relatives au handicap dans certains pays et sur les difficultés liées à leur collecte. Parmi les questions importantes qui ont été soulevées, il convient de mentionner :

- a) La nature subjective des questions sur le handicap déclaré par le sujet lui-même ;
- b) La tendance des personnes âgées à surdéclarer et des jeunes à sous-déclarer un handicap ;
- c) La définition de ce qui constitue un handicap et la nécessité de poser des questions précises ;
- d) La possibilité d'utiliser les données des registres médicaux pour déterminer de façon plus homogène le handicap ;
- e) La pratique des agents recenseurs consistant à poser des questions sur le handicap au « chef » du ménage plutôt qu'à chaque personne.

H. Rapport entre les recensements et d'autres statistiques telles que les statistiques démographiques, les statistiques du travail et les statistiques régionales

Documentation : Documents soumis par la Colombie (communication non présentée) et l'Italie.

43. L'Italie a décrit le développement des zones du marché du travail, qui sont des zones géographiques sous-régionales où la majorité de la main-d'œuvre vit et travaille et où les établissements peuvent trouver la plus grande partie de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois proposés. L'Italie compte 611 zones du marché du travail de différentes tailles, couvrant l'ensemble du pays, et s'étendant même parfois au-delà des frontières nationales. Ces informations sont utilisées aux fins de la politique générale : elles ont par exemple été utiles pour recenser les zones les plus touchées par la crise financière mondiale. La discussion a porté sur l'importance de données de qualité satisfaisante relatives aux adresses, tant pour le domicile que pour le travail, ainsi que sur l'utilisation éventuelle des données des téléphones mobiles pour ce type d'analyse, et les nombreuses difficultés rencontrées pour accéder aux sources de données massives des entreprises privées.
